

ENTREPRISES

LIBRA: fondation d'une nouvelle société à Genève

Le projet de cryptomonnaie Libra, initié par le réseau social Facebook, continue de tisser sa toile à Genève. L'association en charge du développement de cette devise virtuelle vient de fonder une deuxième société dans la Cité de Calvin, Libra Networks II. L'entreprise a vu le jour il y a une semaine, selon les indications fournies par le registre du commerce qui viennent confirmer une information de la Handelszeitung. Son but est de fournir des services dans la finance et la technologie, ainsi que le développement et la production de logiciels et d'infrastructures. Libra Networks II sera active dans l'investissement, les paiements, le financement, la gestion d'identité, l'analyse de données, les mégadonnées (big data), les bases de données distribuées (blockchain) et d'autres technologies, selon les statuts de cette société. Le seul et unique actionnaire est Libra Association, qui avait créé en mai une autre entité, Libra Networks, elle aussi établie au Quai de l'Île à Genève et poursuivant les mêmes objectifs. Les deux sociétés sont dirigées par le Français Bertrand Perez, un ancien de la plateforme de paiement Paypal propulsé à la tête de Libra Association en mai dernier. — (awp)

SEBA: expansion en Europe et en Asie

La cryptobanque Seba a lancé son expansion à l'international. L'établissement spécialisé dans les actifs numériques propose désormais ses services à des clients d'importants marchés européens comme l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, mais également en Asie. En tout, Seba Crypto est désormais active en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en Grande-Bretagne, en France, en Italie, au Portugal, aux Pays-Bas, à Singapour et à Hong Kong, précise un communiqué publié hier. Le groupe s'adresse à des banques, des gérants de fortune, des caisses de pension, des entreprises et des investisseurs privés. Avec la fintech Sygnium, Seba est le premier établissement de la cryptosphère à avoir obtenu une licence bancaire du gendarme financier Finma, en août dernier. La banque basée à Zoug a lancé ses activités en Suisse il y a un mois, jour pour jour. Elle allie services financiers traditionnels et numériques, reposant notamment sur la technologie de la chaîne de blocs (blockchain). — (awp)

CREDIT SUISSE - UBS: pas de nécessité d'adapter la régulation TBTF

Les grandes banques Credit Suisse et UBS ont accompli d'importants progrès depuis l'introduction il y dix ans de la régulation sur les établissements d'importance systémique («too big to fail», TBTF). Les deux groupes bancaires zurichois ont renforcé leurs fonds propres, réduits leurs placements risqués et pris d'importantes mesures d'ordre organisationnel pour se conformer à la nouvelle réglementation internationale et helvétique, a indiqué le vice-président Fritz Zurbrugg. La situation a peu évolué pour les banques tournées vers le marché domestique, a ajouté M. Zurbrugg.

De nombreux établissements ont certes augmenté les risques avec l'octroi de crédits hypothécaires, mais les tests de résistance ont démontré que leur solidité restait «globalement acceptable». «Grâce à leur double dotation en fonds propres, la plupart des banques sont en mesure de couvrir d'éventuelles pertes», a ajouté le numéro deux de l'institut d'émission helvétique. Face à l'envolée du marché foncier, principalement dans le domaine de l'immobilier de rendement, la BNS va «surveiller attentivement» les répercussions après l'entrée en vigueur de l'auto-régulation du secteur. Elle va également évaluer régulièrement si le volant anticyclique des fonds propres doit être ajusté. — (awp)

POSTFINANCE: hausse des frais au guichet

Postfinance relève les frais pour les paiements de bulletins de versement au guichet. Les destinataires de ces factures, et non ceux qui les règlent, devront payer ce service 30% plus cher à partir de juillet 2020. Par exemple, un règlement jusqu'à 50 francs coûtera 1,20 franc, contre 0,90 pour le bulletin orange et la nouvelle facture QR, et 2 francs au lieu de 1,50 pour les bulletins rouges, a précisé hier le bras financier du géant jaune. Pour un montant jusqu'à 10.000 francs, il faudra s'acquitter respectivement de 3,95 francs (contre 2,95) et 4,75 francs (3,55). Pour la personne qui paie la facture, le règlement restera gratuit, a assuré un porte-parole de Postfinance... Seul l'émetteur de la facture devra payer davantage. Selon Postfinance, cette activité est fortement déficitaire. Le nombre de paiements au guichet a considérablement diminué, en raison du transfert des opérations vers internet, a ajouté le porte-parole. — (awp)

AMS: Osram met en garde contre le risque d'une reprise

La reprise de l'allemand Osram par l'autrichien AMS comporte des risques, selon le directeur général du spécialiste de l'éclairage, Olaf Berlien. «Ma plus grande inquiétude est que l'intégration ne réussisse pas», a déclaré le patron dans une interview publiée jeudi dans le quotidien économique allemand *Handelsblat*. Deux cultures d'entreprise très différentes sont amenées à fusionner. «Il y a Osram, une entreprise de 113 ans, dirigée par des ingénieurs et parfois un peu lente. Et AMS avec sa mentalité de jeune pousse», a ajouté le patron. Si l'une veut dominer l'autre, cela fera mal. C'est pourquoi ils s'efforcent de réaliser une fusion entre égaux. Le CEO se dit toutefois «très heureux d'avoir un actionnaire majoritaire stable». AMS détient près de 60% des actions d'Osram. AMS est fort sur le marché des téléphones portables, Osram dans l'éclairage automobile. Ensemble, ils pourraient développer de nouveaux produits, par exemple dans les véhicules autonomes, où les deux technologies seraient complémentaires. «De cette façon, nous pouvons créer un champion européen. Et il n'y a pas beaucoup de leaders technologiques en Europe», a ajouté le patron. — (awp)

L'ESPP veut combler la lacune de formation en prévoyance

CURSUS. De nouvelles filières sont lancées après le changement de nom de l'iFIPP en ESPP intervenu en juin.

CHRISTIAN AFFOLTER

La prévoyance est un système si complexe que même les personnes qui devraient s'y connaître risquent de s'y perdre. Sans parler du grand public des assurés, dont le manque de connaissances est souvent mis en évidence. La difficulté à faire passer des réformes en est probablement une conséquence. La mission d'institutions proposant des formations dans ce domaine est d'autant plus cruciale que leur public cible potentiel est quasi infini. Les entreprises doivent aussi assumer leur rôle, pour prendre des décisions d'affiliation à une institution de prévoyance en connaissance de cause, et pour discuter des solutions de prévoyance possibles avec leurs collaborateurs. Cette question-là monte dans l'ordre de priorités, aussi parce qu'une individualisation est indéniablement en cours.

«IL N'EXISTE À CE JOUR AUCUN CURSUS EN SUISSE ROMANDE POUR LA GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE DU PASSIF D'UNE CAISSE DE PENSION.»

L'École supérieure en prévoyance professionnelle (ESPP) s'engage sur ce chemin en proposant des filières supplémentaires après le changement de nom intervenu en juin de cette année (auparavant, elle s'appelait iFIPP). Elles complètent notamment celle menant au Brevet fédéral de spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel. En plus des gestionnaires et conseillers en prévoyance profes-



FRANCA RENZI FERRARO. La directrice et fondatrice de l'ESPP met en évidence des manques de connaissances concrets.

sionnelle, les cursus s'adressent aux courtiers, aux membres de conseils de fondation d'institutions de prévoyance, ou encore aux personnes qui travaillent dans les assurances ou dans les ressources humaines. Entretien avec la directrice et fondatrice, Franca Renzi Ferraro.

Quel est dorénavant le public cible de l'ESPP? Est-il en train de s'élargir?

Nous avons en fait plusieurs publics cibles. Le brevet fédéral s'adresse à des personnes qui baignent déjà un peu dans le milieu de la prévoyance, pour devenir de vrais spécialistes en prévoyance professionnelle. Mais j'ai étendu cela avec deux formations complémentaires, qui débiteront l'année prochaine. La première s'adresse à des personnes qui souhaitent se lancer dans la gestion technique du passif, la gestion administrative et comptable. A ce jour, il n'existe aucun cursus de ce type en Suisse romande. L'au-

tre filière s'adresse plus directement aux intermédiaires d'assurances, et aux courtiers. Je dois constater que certains d'entre eux distillent parfois des inexactitudes en ce qui concerne la prévoyance professionnelle et les Caisses de pension. L'ESPP dispose déjà de l'accréditation Cicerio au niveau des cours pour le brevet fédéral. Un autre projet de formation s'adressera aux gestionnaires financiers indépendants (GFI), qui conseillent souvent les Caisses de pension au niveau des investissements. L'École est donc en train de mettre sur pied tout un ensemble de nouvelles formations.

Y aura-t-il aussi des formations vraiment grand public?

Il est vrai qu'il n'est généralement pas très bien formé. Il y a probablement aussi un problème de communication à la base. Ce n'est pas évident de comprendre tous les enjeux liés à la prévoyance professionnelle. Mais ce n'est ac-

tuellement pas la priorité de l'École.

Que faire alors pour améliorer l'offre pour le grand public?

Il y a quelques cours universitaires thématiques sur la prévoyance, mais cette formation n'est pas très approfondie. De notre côté, nous allons en tout cas tout faire pour élargir au maximum notre palette de formations.

Que pensez-vous de l'idée de mieux former les jeunes?

Nous nous adressons en priorité à des adultes expérimentés. Mais nous pourrions entrer en discussions avec les départements d'instruction publique, par exemple, pour ajouter un chapitre assurances sociales aux cursus respectifs. Il est vrai que les jeunes perdent confiance dans le système,

«IL FAUT EXPLIQUER AUX JEUNES POURQUOI IL EST IMPORTANT DE COMMENCER À ÉPARGNER POUR LA VIEillesse À 19 ANS DÉJÀ, PAS SEULEMENT À 25 ANS, COMME L'EXIGE LA LOI.»

en partie parce qu'ils ne le connaissent pas. Il faut donc leur expliquer ce système, tout particulièrement pourquoi il est important de commencer à épargner pour la vieillesse à partir de 19 ans déjà, pas seulement 25 ans comme l'exige la loi actuelle. Ce qui n'arrange rien, c'est que les médias et certains politiciens ont eux aussi une attitude assez négative envers le système. Nous pensons à une formation pour les jeunes, mais nous voulons d'abord mettre en place les autres projets. ■

La formation continue fait partie des projets de l'école

Quel est le constat qui vous motive le plus pour vous engager dans la formation?

Les entreprises ont tendance à s'affilier à de grandes caisses de pensions ou fondations collectives/communales, au détriment des fondations de prévoyance propres, qui disparaissent peu à peu. Cela reflète le fait que les personnes responsables des questions de prévoyance n'ont pas le temps ou n'ont pas la volonté de s'en occuper. Les Fondations collectives ou les grandes Caisses de pension propre doivent assumer la formation de leurs jeunes gestionnaires, mais n'ont pas suffisamment de temps à disposition non plus. Les jeunes doivent donc se former sur le tas. Nous invitons les Fondations de prévoyance à nous les envoyer pour les former.

Y a-t-il des erreurs récurrentes?

Il y a en effet des choses qui ne se font pas correctement, par exemple lorsqu'un assuré quitte une Caisse de pension pour une autre, l'assuré a l'obligation légale de transférer tous ses avoirs de prévoyance professionnelle dans la nouvelle Caisse. La loi est formelle là-dessus. Mais les jeunes gestionnaires n'ont pas forcément le réflexe d'aller voir du côté de la loi

pour savoir si les pratiques qui leur ont été transmises par des collaborateurs plus anciens sont encore adéquates.

C'est donc un problème de formation continue. Allez-vous en proposer?

Nous avons créé une rubrique Alumni, un réseau de personnes brevetées, soit plus de 200 que nous avons formées entre 1994 et aujourd'hui. Nous avons prévu des journées de formation continue sur des thèmes spécifiques, tels que celui de la fiscalité, où participeront certainement des juges, des avocats et juristes spécialisés. Mais il n'y a pas encore de date à annoncer.

Qui enseigne à l'ESPP?

Nous avons près de 25 professeurs, qui sont tous issus de la pratique professionnelle – des actuaires, des experts et spécialistes en prévoyance, des économistes et des banquiers. Ce ne sont pas des théoriciens, ni des philosophes, mais des praticiens.

Malgré l'absence d'une véritable réforme, il y a souvent des changements

et adaptations. Comment vos formations en tiennent-elles compte?

Nos professeurs sont très ouverts au dialogue et prennent en compte dans leurs cours toutes les adaptations juridiques et pratiques. Nous avons par exemple donné récemment des informations concernant la directive DTA 4 à des membres de Conseil de fondation afin qu'ils soient préparés au changement. Par rapport à cette directive DTA 4, il ne faut pas s'appuyer que sur la formule de la directive, mais aussi tenir compte des rendements effectifs prévus dans le futur. Il reste cependant à voir s'il y a assez d'actuels, respectivement d'experts, qui auront le courage d'aller au-delà des 1,83% qui est la borne maximale indiquée dans la directive. En cas de désaccord entre le Conseil de fondation et l'expert, il faudra également voir comment l'autorité de surveillance va réagir. Voilà pourquoi dans notre approche, nous essayons d'être le plus pragmatique possible. Notre objectif reste de former un maximum de personnes, pour connaître un peu mieux le sujet. ■